

**MARCHES, INSTITUTIONS, LIBERTES
CONSEIL DE LABORATOIRE DU JEUDI 29 JANVIER 2015**

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
<p>Membres de droit :</p> <p>Jean-Jacques ISRAEL, DOYEN de la Faculté de Droit</p> <p>Collège A – Enseignants :</p> <p>Anastasia ILIOPOULOU- PENOT Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Véronique RANOUIL Vincent MAZEAUD</p> <p>Collège B – Personnels BIATSS</p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p>Collège C – Doctorants</p> <p>Danielle ROJAS</p>	<p>Collège A – Enseignants</p> <p>Frédéric BICHERON</p>	<p>Collège A – Enseignants</p> <p>Alain DESRAYAUD Claire MARZO Christine POMMEL</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'équipe de recherches *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 11h20 sous la présidence de M. Jean-Jacques ISRAEL, Doyen de la Faculté de droit de l'UPEC, qui assure à ce titre la direction de l'équipe dans l'attente que, conformément à ses statuts, son directeur et ses directeurs adjoints soient désignés.

Après avoir donné indication des procurations, le Doyen aborde l'ordre du jour :

1. Election du Directeur et des Directeurs adjoints de l'équipe de recherches *Marchés, Institutions, Libertés*

Le DOYEN rappelle que conformément aux statuts de l'équipe de recherches qui ont été adoptés au début du mois de janvier, il revient aux membres élus du conseil de laboratoire de désigner un directeur et deux directeurs adjoints.

Conformément aux usages universitaires, il est unanimement décidé que le vote aura lieu à main levée sauf si une demande expresse en faveur d'un vote à bulletin secret est formulée.

Le DOYEN demande ensuite si des candidats souhaitent se présenter à l'élection.

Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE présente sa candidature au poste de directeur de l'équipe de recherche, en l'associant à celle des Professeurs Alain DESRAYAUD et Frédéric BICHERON aux postes de directeurs adjoints. Il précise que les membres de l'équipe ainsi constituée – qui représenterait les trois premières sections du CNU – assureraient la fonction de direction à tour de rôle, pendant la durée de leur mandat.

Après avoir constaté qu'aucune autre candidature n'est présentée, qu'aucune remarque n'est formulée, et qu'aucun électeur ne demande que le scrutin ait lieu par vote à bulletin secret, le DOYEN soumet la candidature collective proposée par le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE au vote à main levée des membres du conseil de laboratoire.

Celle-ci étant adoptée à l'unanimité (7 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention), le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE est élu au poste de directeur de l'équipe *Marchés, Institutions, Libertés*. Les Professeurs Alain DESRAYAUD et Frédéric BICHERON sont élus aux postes de directeurs adjoints.

Le DOYEN cède la présidence du conseil de laboratoire au Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE.

2. Désignation des responsables d'axes au sein de l'équipe de recherches *Marchés, Institutions, Libertés*

En vue de la désignation des responsables d'axes, le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et le Doyen Jean-Jacques ISRAEL procèdent à un rappel des règles d'organisation du conseil de laboratoire (composition et fonctionnement). Ils indiquent notamment que le Doyen de la Faculté de droit, les présidents des trois sections, les responsables d'axes qu'il convient de désigner, et le représentant de l'équipe *Marchés, Institutions, Libertés* auprès de l'Ecole Doctorale de rattachement, sont membres de droit du conseil de laboratoire. A ce titre, ils ne disposent que d'une voix consultative, sauf s'ils sont par ailleurs élus.

Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et le Doyen poursuivent en rappelant que l'équipe de recherches *Marchés, Institutions, Libertés* est composée de trois axes, correspondant aux trois thèmes mentionnés dans son intitulé. Conformément aux statuts qui reprennent, sur ce point comme sur de nombreux autres, le projet qui a été présenté à feu l'AERES en janvier 2014, chaque axe est placé sous la direction commune de deux responsables.

Il s'en suit une discussion à l'issue de laquelle :

- Aux postes de responsables de l'axe *Marchés*, la nomination des Professeurs Jean SIRINELLI et Frédéric BICHERON est proposée.
- Aux postes de responsables de l'axe *Institutions*, la nomination du Professeur Pierre de MONTALIVET et de Monsieur Vincent MAZEAUD est proposée.
- Aux postes de responsables de l'axe *Libertés*, la nomination des Professeurs Anastasia ILIOPOULOU-PENOT et Alain DESRAYAUD est proposée.

Après épuisement des débats, le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE soumet l'ensemble de ces nominations au vote des membres du conseil de laboratoire.

Celles-ci sont adoptées à l'unanimité (7 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions)

3. Questions diverses

Au titre des questions diverses, le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE aborde la question de la représentation de l'équipe *Marchés, Institutions, Libertés* auprès de l'Ecole Doctorale *Organisations, Marchés, Institutions* (OMI). Il rappelle les évolutions récentes de cette Ecole Doctorale qui se trouve sous la tutelle de la future COMUE Paris-Est, ainsi que les conditions dans lesquelles cette dernière a modifié ses statuts de manière provisoire, ce dont il convient de tenir compte.

Il soumet par suite la question suivante au conseil de laboratoire :

« Le conseil de laboratoire confirme-t-il Edouard Dubout, représentant de la Faculté de droit auprès de l'Ecole Doctorale OMI, comme représentant de l'équipe de recherches *Marchés, Institutions, Libertés* auprès de cette même Ecole ? »

Il est répondu à cette question par l'affirmative, à l'unanimité des voix (7 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions).

Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE invite ensuite le DOYEN à rappeler devant le conseil de laboratoire la série de propositions qu'il avait émises, à la suite des événements qui ont frappé la France au début du mois de janvier, lors de la cérémonie des vœux de l'équipe décanale pour l'année 2015.

Ces propositions sont :

- 1) La création de deux modules d'enseignement à destination des étudiants non juristes de l'UPEC, et portant sur les thèmes relatifs à la liberté d'expression : *Dignité, égalité, laïcité ; Justice, citoyenneté, Liberté.*

- 2) La création d'un module audiovisuel, à destination des collégiens et lycéens, sur les mêmes thèmes.
- 3) L'organisation d'un cycle de conférences sur les aspects juridiques des notions précitées, destinées à un public d'enseignants et de formateurs, dont notamment ceux de l'ESPE de l'UPEC.
- 4) La création, au sein de la Faculté de Droit, d'une licence professionnelle « Métiers de la sécurité ».
- 5) L'organisation d'un semestre d'été consacré aux thèmes précités.

Un débat s'engage sur la capacité de l'équipe de recherches à participer à ce plan d'actions. Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE remarque qu'au regard du champ qui est le sien, l'équipe de recherches *Marchés, Institutions, Libertés* a principalement vocation à s'investir dans l'organisation du cycle de conférences (3^e proposition).

La parole est ensuite donnée à Madame ROJAS, qui présente aux autres membres du conseil la *Quatrième journée de la jeune recherche en droit constitutionnel*. Cette manifestation scientifique aura lieu le 23 mars 2015 au sein de la Faculté de Droit. Elle est organisée par la Commission de la jeune recherche constitutionnelle de l'Association Française de Droit Constitutionnel, dont Madame ROJAS fait partie. L'exposé insiste notamment sur l'intérêt de cette journée pour la valorisation des travaux des doctorants et des jeunes docteurs. En conclusion de sa présentation, Madame ROJAS évoque la possibilité d'un financement partiel de ce projet par l'équipe de recherches *Marchés, Institutions, Libertés*.

L'ensemble des membres du conseil se félicite de la tenue de la *Journée de la jeune recherche en droit constitutionnel* dans les locaux de la Faculté de Droit. Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE rappelle les conditions de financement de ces activités, et recommande que les doctorants des autres Universités qui participeront à ces journées d'études s'adressent en priorité à leurs Ecoles Doctorales de rattachement (dont c'est le rôle) en vue de financer leurs frais de déplacement. Il se réjouit également de ce que la commission recherche de l'UPEC ait accepté de partiellement participer au financement de cette manifestation.

Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE profite de cette occasion pour rappeler les modalités de financement des activités de l'équipe. S'il faut se réjouir de l'excellente collaboration dans laquelle l'Université (et notamment de la vice-présidence de la Commission Recherche) et l'équipe décanale de la Faculté de droit sont désormais engagées, et s'il faut constater que le budget de l'équipe *Marchés, Institutions, Libertés* est consécutivement supérieur à la somme des budgets des équipes OBM et SDIE auxquelles elle succède, les ressources financières ne sont pas illimitées. Aussi sera-t-il nécessaire (comme cela avait d'ailleurs été évoqué lors de la rencontre avec l'AERES puis avec la vice-présidente de la Commission Recherche) de trouver des financements complémentaires en répondant aux appels d'offres de l'Université (AO Colloques, AO traductions notamment) et en participant à des contrats de recherche.

Aussi le calendrier des réunions du conseil de laboratoire sera-t-il établi en fonction des dates de clôture des appels d'offres auxquels l'équipe *Marchés, Institutions, Libertés* est susceptible de souscrire.

Entretemps, le directeur et les directeurs-adjoints répondront favorablement à l'invitation que leur adressera la vice-présidente de la Commission Recherche après qu'ils lui auront fait part de leur élection.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h.

En Faculté, le 29 janvier 2015